



DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE FALAISE

CALVADOS

ARRETE DU MAIRE n° 06- 139

portant instauration de PRIORITE A DROITE

Avenue du Général de Gaulle

SERVICES TECHNIQUES

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L.411-1 & R.411-5 ;

CONSIDERANT la fin des travaux d'aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle ;

CONSIDERANT que pour limiter la vitesse et renforcer la sécurité sur cette voie, il est nécessaire d'homogénéiser les règles de priorité dans les carrefours,

ARRETE :

ARTICLE 1er -

La **priorité à droite** est instaurée Avenue du Général de Gaulle aux carrefours avec les voies suivantes:

- Sens entrant : Route d'Ecouché, Boulevard de la Fontaine Couverte, Chemin aux Œufs

- Sens sortant : Rue de l'Intendant Lévignen, rue du Val Busquet, Boulevard Pasteur, Rue du Camp de Foire, Rue de l'Hôpital

ARTICLE 2 –

Toute disposition antérieure au présent arrêté qui lui serait contraire est abrogée.

ARTICLE 3 –

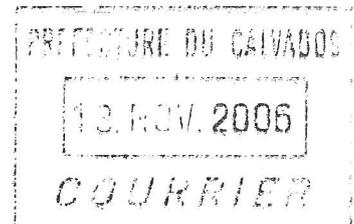
Les signalisations verticales et horizontales réglementaires seront apposées pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 4 –

Le Directeur Général des Services et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le six novembre deux mille six.

Pour le Maire et par délégation,
Le premier Maire Adjoint
Liliane GALLON



TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS & AFFICHE,
le 6 NOVEMBRE 2006